

b - Recherches sur l'emploi de techniciens en Sciences Humaines.

par J. COPANS, Sociologue.

Le perfectionnement des moyens techniques à la disposition des chercheurs (1) ainsi que l'amélioration des connaissances et l'approfondissement des réflexions théoriques en sciences humaines provoquent tout naturellement une réflexion sur la rationalisation du travail scientifique que ces divers phénomènes impliquent. Cette rationalisation nous l'envisageons essentiellement au niveau du travail de terrain, entendu au sens large : collecte et dépouillement des documents. Bien sûr, la nature de l'objet d'étude et les objectifs propres à toute science ont des incidences plus ou moins contraignantes au niveau des méthodes et de la pratique concrète du terrain. C'est pourquoi l'examen de quelques problèmes généraux touchant la recherche en sciences humaines nous paraît nécessaire avant de préciser nos propositions de rationalisation du travail de terrain par l'emploi de Techniciens.

L'analyse de la réalité sociale, quelle que soit la science humaine envisagée (et pour nous l'économie en fait tout naturellement partie) se fonde, si l'on peut se permettre une métaphore, sur une quête du "caché", sur sa raison d'être et les modalités et conséquences de son existence. Comme l'énonce simplement K. MARX, "Toute science serait superflue si l'apparence et l'essence des choses se confondaient" (2). Ceci implique une double dialectique au niveau de la demande scientifique : d'une part entre l'apparence (ou ce qui est donné comme tel par la société, ou apparaît comme tel au chercheur) et le niveau de la réalité, explicatrice et cause de cette apparence (ou qui fait qu'elle ne se confond pas avec elle), et d'autre part, entre le significatif

---

(1) Par exemple, le magnétophone, la photo et le cinéma synchrone, les photos aériennes, les ordinateurs électroniques.

(2) Le Capital. Livre III, C, 3. p. 96. des Editions Sociales.

(qualitatif) et la statistique (quantitatif). Cette double dialectique apparence-essence (1), qualitatif-quantitatif fonde toute l'expérience des sciences humaines et ce n'est qu'à travers leurs mutuelles mises en relation que ces termes peuvent produire à la fois une image et une explication du fonctionnement de la réalité sociale (ou d'un secteur particulier de celle-ci).

Or, cette nature doublement dialectique de la réalité sociale est l'objet même des sciences humaines et fonde à son tour la nécessaire liaison entre théorie et pratique (travail de terrain). Le travail de terrain est à la fois nécessaire et utile en tant que formateur du chercheur. Le chercheur en sciences humaines ne peut être considéré comme tel, que s'il travaille sur le terrain : le terrain est le laboratoire des sciences humaines et il n'y a que là où les hypothèses peuvent être confirmées, grâce à une confrontation permanente avec les faits, les activités, les productions matérielles et mentales des groupes humains. Le terrain donne une image vécue de la réalité à analyser. Certes, la réalité vécue peut induire en erreur : croire trop ce que l'on voit ou ce qu'on vous fait voir ; ce que l'on écoute ou vous laisse entendre. Mais elle peut aussi révéler par un rien, saisi parfois au hasard, combien tel phénomène est de plus ou moins grande importance. Mais cette nécessité du terrain n'entre absolument pas en contradiction avec l'autre grand principe de toute recherche scientifique, à savoir le privilege de la réflexion théorique. Toute connaissance scientifique, même dans les démarches les plus élémentaires (description) est une démarche intellectuelle et théorique. Connaître ou expliquer une réalité sociale, géographique ou économique implique une conceptualisation de cette réalité qui est du domaine de la réflexion théorique.

Ces quelques remarques ne sont pas là pour engager un débat sur l'épistémologie des sciences humaines, mais pour dégager ces deux grands principes que sont la nécessité du travail de terrain et le privilège de la réflexion théorique.

Il faut donc que le chercheur soit à même de mener ces deux travaux de genre différent dans les meilleures conditions possibles ; que les faits recueillis

---

(1) Nous employons le concept d'essence par commodité de langage. Il est évident que la réalité sociale ne peut se réduire à une simple dialectique de l'apparence et de l'essence. Mais ceci est un autre problème.

le soient avec les garanties les plus scientifiques, que le chercheur puisse mener sa réflexion théorique (aussi bien au niveau de l'organisation de l'enquête qu'à propos des données elles-mêmes) de façon permanente.

Dans cette optique, rationaliser le travail de terrain c'est rendre plus scientifique les garanties de son exécution matérielle. Rationaliser le travail de terrain c'est en fin de compte rationaliser le travail scientifique tout court. D'après nous, rationaliser le travail de terrain en sciences humaines signifie trois choses :

1°) Améliorer la qualité (et même la quantité) des faits et documents recueillis.

2°) Faciliter leur dépouillement scientifique.

3°) Alléger l'exécution matérielle de ce travail pour le chercheur, afin de lui permettre de se consacrer de façon plus profitable au travail de réflexion théorique.

Ces trois objectifs peuvent être accomplis à la fois par la mise à la disposition du chercheur des moyens techniques les plus perfectionnés, utilisables dans les recherches en sciences humaines et par l'emploi de techniciens. Nous insisterons surtout sur cette dernière possibilité. Le premier problème qui se pose est celui de la nature de la division du travail qui s'établit entre le chercheur et le technicien. Cette division du travail se situe à deux moments de la recherche : pendant la collecte et le dépouillement des documents. Elle concerne deux aspects de cette recherche : des tâches matérielles et une spécialisation technique.

Dans ces conditions, le technicien ne remplace pas l'enquêteur et il ne se réduit pas non plus à un simple contrôleur. Il est plus un assistant du chercheur qu'un exécutant des diverses opérations mises au point par celui-ci. Ceci implique que le technicien possède à la fois une qualification scientifique générale et des compétences techniques peut-être spécialisées.

Sans nous attacher à un type d'enquête ou à une discipline particulière nous allons essayer d'aborder les différentes tâches qu'un tel technicien pourrait accomplir.

## I - LES TACHES MATERIELLES.

On peut considérer à ce niveau les opérations du type suivant (quel que soit le type d'enquête ou la discipline du chercheur) :

a) des opérations de contrôle et de correction du travail des enquêteurs et des dépouilleurs.

b) des opérations de collecte de documents et d'enquêtes extensives de contrôle.

La première catégorie d'opérations, la plus élémentaire, est cependant en un sens la plus fondamentale pour toute enquête puisqu'elle vise à assurer l'utilisation scientifique des documents recueillis. Il s'agirait là d'un travail permanent du technicien auprès des enquêteurs lorsqu'ils font passer des questionnaires ou lorsqu'ils les dépouillent. Cette tâche était évidemment assurée jusqu'à présent par le chercheur lui-même. Mais en fait, celui-ci ne procède presque jamais à une surveillance et à une correction continue, soit parce qu'il a confiance en ses enquêteurs, soit parce qu'il ne veut pas consacrer tout son temps à des vérifications qui réduiraient son enquête à une routine et parce que les questionnaires ne sont pas toute son enquête. De plus, dans le cas des enquêtes extensives, le chercheur ne peut pas, même s'il le voulait, consacrer son temps à ces opérations élémentaires, à cause de la masse énorme de documents recueillis.

La présence d'un technicien permettrait donc à ce niveau :

1) un contrôle et une correction automatique du travail des enquêteurs (ce que le chercheur ne fait pas toujours) et donc la collecte de documents plus précis ou exacts ainsi qu'un dépouillement plus rigoureux (ou rigoureux tout court...).

2) une libération parfois appréciable du temps du chercheur.

La deuxième catégorie des tâches matérielles demande une certaine initiative et même compétence scientifique de la part du technicien. En ce qui concerne les documents, essentiellement de nature administrative ou statistique, le technicien peut s'occuper de leur collecte et de leur copie, tâche qui, l'expérience des chercheurs le prouve abondamment, ne peut être confiée à des enquêteurs.

Mais, c'est surtout au niveau d'extension d'enquêtes ou de mise sur pied d'enquêtes de contrôle que la présence du technicien devient indispensable. Même

dans le cas d'une recherche collective, interdisciplinaire ou non (1), il est bien connu que le chercheur ne peut se multiplier et qu'il ne peut assurer qu'un certain nombre d'opérations. La présence d'un technicien lui permettrait d'accomplir des choses qu'il aimerait souvent pouvoir faire mais que faute de temps, il ne peut en fait réaliser. Ainsi peut être assurée l'extension statistique d'une enquête par sondage ou l'extension géographique d'un problème étudié à fin d'établissement de vérifications ou de corrélations. Dans ce cas, le technicien ne fait que continuer un certain nombre d'opérations définies et mises au point par le chercheur. Cette extension peut se situer au niveau du questionnaire, de l'interview ou de quelqu'autre technique mais demande, cependant, une certaine qualification scientifique qui fait qu'on ne peut charger un enquêteur ordinaire de ce travail (2).

## II - LES SPECIALISATIONS TECHNIQUES.

Si la prise en charge des tâches matérielles définies plus haut par un technicien libère le chercheur d'une servitude et permet par là même une réalisation plus sérieuse du travail de terrain, il faut reconnaître qu'à ce niveau, le technicien est sous les ordres du chercheur. Il peut adopter ceux-ci, les exécuter selon les possibilités et la situation dans laquelle il se trouve, mais ses initiatives ne visent qu'à améliorer la marche d'une enquête qui lui reste extérieure. Ce n'est déjà plus le cas si l'on aborde les spécialisations techniques. A ce stade, le technicien est concerné au même titre que le chercheur par la problématique de l'enquête. Mais il ne fait qu'aider ou seconder le chercheur grâce à ses compétences particulières. Que ce soit à l'étape de la collecte ou du dépouillement, le technicien peut soit alléger le chercheur dans la réalisation d'une tâche technique spécialisée de sa discipline, soit permettre à un chercheur d'une autre discipline d'utiliser cette même technique spécialisée,

---

(1) On voit combien, à ce niveau, le développement de recherches collectives, interdisciplinaires peut jouer un rôle important en stimulant la mise au point et l'emploi de techniques modernes dans les enquêtes de sciences humaines, car elles permettent de rentabiliser ces dernières.

(2) En fait, bien des chercheurs procèdent ainsi avec un enquêteur ordinaire et il nous semble que la qualité scientifique de ces "extrapolations" laisse toujours à désirer.

sans que ce dernier ait à l'apprendre, ou à y consacrer une partie importante de son temps. Nous nous bornerons à quatre exemples de nature différente mais qui n'épuisent certainement pas les spécialisations techniques utilisables en sciences humaines (1).

Ces spécialisations ne sont pas exclusives les unes des autres, mais il n'est peut-être pas souhaitable de transformer dès le départ, le technicien en homme orchestre. Nos quatre exemples sont les suivants :

- 1) La technique du relevé topographique.
- 2) Le dessin des cartes et graphiques.
- 3) L'utilisation des techniques audio-visuelles.
- 4) Les dépouillements statistiques complexes.

Les techniques 1 et 2 concernent évidemment au premier chef le géographe. Nous ne prétendons pas parler en leur nom, mais la confrontation de quelques-unes de leurs expériences de terrain nous inspire les remarques suivantes. Un géographe consacre parfois plus de la moitié de son temps à des opérations de ce type qui sont purement techniques : elles ne visent qu'à rendre perceptible une certaine réalité et c'est au niveau de l'interprétation de celle-ci que la réflexion du géographe intervient. Il est évident que le maniement parfait de ces techniques est absolument nécessaire pour le géographe, ne serait-ce que pour mieux comprendre la construction et la nature de ses données ou juger valablement de ce qu'un autre effectuera à sa place. Une fois au courant des implications de ces techniques et des particularités que le terrain leur imprime, il nous paraît inutile que le géographe consacre une part importante de son temps à l'exécution d'une simple routine technique. Mais le fait déterminant dans l'utilisation d'un technicien topographe, dessinateur est que celui-ci peut aussi se mettre au service de chercheurs, d'autres disciplines qui aimeraient bien posséder certains éléments cartographiques mais qui soit par faute de qualification, soit plus généralement par faute de temps ne peuvent absolument pas se permettre d'exécuter un tel travail. Dans cette optique, non seulement le technicien topographe dessinateur allège le travail du géographe, mais il peut per-

---

(1) Les suggestions concrètes sur ce plan seraient certainement le meilleur point de départ possible dans la recherche d'une définition plus précise de la fonction du technicien en sciences humaines. Il serait bon que les expériences de tous les chercheurs soient confrontées sur ce point afin de démontrer la validité de nos prospections.

mettre à des économistes, à des sociologues, une cartographie précise et exacte de certaines de leurs données (1).

Notre troisième exemple paraît peut-être moins pertinent, puisque souvent le souhait des chercheurs est de pouvoir se servir eux-mêmes de ce matériel, lorsqu'ils en disposent. En fait, deux cas se présentent. Dans le premier, on ferait appel à un tel technicien afin d'enregistrer par le son et l'image, un évènement précis mais dont la réalisation technique dépasse la compétence ou les possibilités d'un chercheur isolé : cérémonies ou activités particulièrement complexes ou se produisant en plusieurs endroits, etc... : réalisation technique qui ne peut évidemment être confiée à un enquêteur ordinaire. Le second cas, concerne le problème de la collecte des traditions orales. On connaît l'actualité de ce problème à l'heure actuelle, en Afrique Noire notamment, mais jusqu'à présent, ce sont les seuls spécialistes, trop peu nombreux, qui se sont chargés d'une telle tâche. Or, là encore, le travail proprement dit de collecte peut être exécuté par un technicien. Soit celui-ci est au service d'un spécialiste et le second, lui permet d'étendre sa collecte dans l'espace et dans le temps, soit il est au service d'un chercheur d'une autre discipline. Celui-ci peut profiter de son enquête pour collecter des traditions orales mais dans la mesure où elles lui seront d'une utilité marginale ou nulle, dans la mesure aussi où cette question ne l'intéresse pas, il y consacrerait plus ou moins de temps. La présence d'un technicien peut lui assurer d'une part, la collecte de documents rares ou en voie de disparition, qui n'attendent pas la venue d'un spécialiste, et d'autre part, la continuation de son travail spécialisé (2).

Enfin, notre quatrième exemple concerne les types de dépouillements habituellement exécutés par les chercheurs eux-mêmes, au contraire de dépouillements simples, généralement confiés à des enquêteurs. Ce sont en matière d'économie par exemple les

---

(1) Il y a des cas où le chercheur non géographe réalise lui-même ce relevé et cette cartographie, mais les objections faites au géographe concernent également ce cas. De toutes les façons cela éviterait d'employer un géographe là où un chercheur ne vise (uniquement) qu'à obtenir des éléments cartographiques.

(2) La méthode mise au point par M. H. PEPPER - Ethnomusicologue à l'ORSTOM - permet au chercheur non spécialisé de mener une telle collecte. Mais la présence d'un technicien permettrait de réaliser celle-ci de façon peut-être plus complète tout en n'entravant pas les recherches propres du chercheur par ailleurs.

dépouillements d'enquête du type budget-consommation, emploi du temps. Il est évident qu'à ce stade c'est toujours le chercheur qui établit les principes de dépouillement et reconnaît la nature des difficultés, mais le gros du travail semble pouvoir être effectué par un technicien. Par contre, celui-ci doit être concerné directement et comprendre le sens de son travail ainsi que la nature des résultats à obtenir. La précision de ces dépouillements exclut toute attitude mécanique et c'est pourquoi on ne les confie jamais à des enquêteurs (1).

### III - LES COMPETENCES SCIENTIFIQUES.

Dans la mesure où l'on désire associer le technicien au travail du chercheur et ne pas l'enfermer dans des tâches purement matérielles d'exécution et de contrôle ou étroitement techniques, il nous faut aborder le problème des compétences scientifiques souhaitables pour un technicien. Dans la mesure où le chercheur demande au technicien une compréhension des objectifs scientifiques de son enquête et une certaine initiative, il n'y a pas d'hésitation possible : le technicien doit posséder une certaine compétence scientifique. Mais si ces raisons militent en faveur d'une telle définition, elles n'en fixent pas plus le contenu. Quelle doit être la nature de cette compétence ? Générale ou spécialisée ?

Il nous faut rappeler la démarche adoptée : l'existence du technicien se justifie dans la mesure où une division du travail peut s'établir entre les diverses tâches du chercheur. Le domaine de cette division du travail s'arrête évidemment là où commence la réflexion théorique, devoir et privilège du chercheur : définition des objectifs et de la méthodologie de l'enquête, analyse et élaboration des données. Que pouvons-nous donc entendre par compétence scientifique du technicien ? Il s'agit surtout d'une culture générale en matière de sciences humaines qui permet au technicien de comprendre et de suivre les objectifs et les démarches du chercheur, quelle que soit sa discipline. Elle lui permettra également de s'adapter à des types d'en-

---

(1) Nous aurions pu prendre un cinquième exemple avec les problèmes de programmation et de traitement des données sur ordinateur. La spécificité de ces problèmes et leur emploi limité aux enquêtes extensives pour le moment ainsi que notre incompétence en la matière nous fait citer ici cet exemple pour mémoire.



quêtes différentes. Mais, dans une certaine mesure, cette compétence scientifique peut être spécialisée. Pour ne pas étendre les compétences au point de créer un sous-chercheur, nommé technicien, il faut bien définir les limites d'une telle spécialisation. Nous l'envisageons comme connaissance d'un domaine précis d'une discipline déterminée à des fins de collaboration plutôt interdisciplinaire : construction de schémas de parenté pour un géographe ou économiste, connaissances agronomiques et botaniques pour un sociologue ou économiste, etc... Dans cette optique, la compétence scientifique spécialisée relève presque d'une technique (savoir-faire) et n'empiète nullement sur la qualification du chercheur. Dans la mesure où les chercheurs n'ont pas de formation interdisciplinaire (1), ou s'ils ne travaillent pas en équipes interdisciplinaires, l'apport spécialisé d'un technicien peut être précieux. En effet, il permet à un chercheur d'utiliser de façon rentable des techniques ou compétences limitées de disciplines voisines qui peuvent éclairer ou aider considérablement son travail sans qu'il soit besoin d'immobiliser un chercheur spécialiste pour ce travail. Il ne s'agit nullement d'instituer des pseudo-spécialistes ou des techniciens réfugiés dans leur savoir-faire. Donner au technicien une compétence scientifique, c'est lui donner les moyens de juger du sens de son travail, c'est aussi le refus de réduire une telle division du travail à la dichotomie classique : travail d'exécution - travail de conception.

Une telle exigence, même si elle choque certains chercheurs jaloux de leur savoir, peut les obliger à remettre en cause leurs méthodes de travail personnel (2).

Mais toutes ces remarques ne donnent guère de contours précis à la personnalité du technicien. Y a-t-il des techniciens relativement spécialisés par discipline

---

(1) Les exceptions sont encore rares aujourd'hui. Nous pensons surtout aux thèses exemplaires, pour l'économiste... l'historien et l'ethnologue, de Claude ROBINEAU - Economiste à l'ORSTOM.

- Société et Economie d'Anjouan (Océan Indien) - ORSTOM - Mémoire 1966.  
- L'Evolution Economique et Sociale en Afrique Centrale - l'exemple de Souanké - Congo-Brazzaville - ORSTOM - 1966 - Ronoté.

(2) La recherche interdisciplinaire n'est pas une panacée et toutes les sciences humaines ne peuvent peut-être pas collaborer dans l'état actuel de leurs théories et de leurs méthodes pour la bonne raison que leur objet n'est souvent pas défini avec précision. Pensons à la géographie par exemple. Mais il est évident que le travail solitaire et artisanal du chercheur est souvent une entrave à une vue synthétique des problèmes étudiés, quelle que soit la nature de ceux-ci.

ou le technicien est-il polyvalent ? Nous ne proposerons pas de réponse définitive à cette question, parce que notre article veut sensibiliser les chercheurs à un problème précis dont la solution doit être élaborée par eux. Résumons cependant nos constatations :

- 1 - Le technicien décharge le chercheur de tâches matérielles et de tâches techniques relevant de sa spécialité.
- 2 - Le technicien assure au chercheur une exécution exhaustive et exacte de ces mêmes tâches matérielles et techniques.
- 3 - Le technicien met à la disposition du chercheur une ou plusieurs spécialisations techniques relevant de disciplines voisines.
- 4 - Le technicien par sa compétence scientifique générale apporte une garantie supplémentaire à la bonne marche et à la parfaite exécution de l'enquête.

Afin de démontrer que nos propositions reposent sur des possibilités concrètes, nous examinerons brièvement le déroulement de notre enquête au Sénégal au cours de l'année 1967 (1). Nous pourrons ainsi indiquer le type d'opérations qu'un tel technicien pourrait réaliser.

Nous aborderons successivement les trois types de travaux dont la réalisation aurait pu être confiée à un technicien.

- 1/ L'utilisation de questionnaires et la copie de documents.
- 2/ Le relevé topographique.
- 3/ La collecte de traditions orales et musicales ; la conduite d'interviews très directifs sur magnétophone.

1/. Nous avons fait remplir notre premier questionnaire par des enquêteurs ordinaires. Après une initiation à ce genre de travail, ils ont procédé sans nous. Il s'agissait d'un recensement "exhaustif" de la population ; recensement à caractère démographique et qualitatif. On demandait à chaque personne les renseignements suivants : nom, âge, sexe, lien de parenté avec le chef de concession, ethnique, religion, marabout, scolarisation (française et coranique) - les absences.

---

(1) Enquête interdisciplinaire sociologie-économique effectuée dans un village mouride Wolof par Ph. COUTY - Economiste, et nous-même ; dans un village Serer par J.M. GASTELLU - Economiste, et B. DELPECH - Psycho-Sociologue. L'enquête est consacrée à l'étude de la situation socio-culturelle et des comportements économiques en zone arachidière sénégalaise et se réalise sous la direction des Professeurs BALANDIER et NICOLAI.

Nous nous sommes aperçus malgré un contrôle et une correction continus que ces recensements étaient souvent inexacts et lacunaires. Ainsi en était-il de la sous-évaluation constante du nombre d'enfants par le chef de concession (à cause de l'impôt ou quelque autre raison) lors de son interrogation par l'enquêteur. Et nos instructions d'agir autrement n'ont donné aucun résultat malgré notre insistance. Nous ne pensons pas que le niveau de nos enquêteurs (Niveau CEPE) soit en cause, car les expériences des autres chercheurs coïncident généralement sur ce point : les enquêteurs doivent être contrôlés si souvent qu'il est préférable de faire le travail soi-même en les limitant à des tâches de traduction si l'on veut obtenir des documents exacts, homogènes et utilisables scientifiquement.

Les deux autres questionnaires utilisés étant d'un niveau plus complexe et détaillé, nous avons décidé, après quelques essais infructueux par les enquêteurs, de les remplir nous-mêmes. Seulement, si l'on sait qu'il faut de une demie heure à plus d'une heure pour les remplir et que nous avons plus de 250 personnes à interroger ainsi, on peut juger rapidement combien nous sommes immobilisés par ce travail, alors que la réalisation d'interviews ou d'observations directes se voit provisoirement limitée, voire supprimée.

Nos deux questionnaires sont un questionnaire concernant les rapports de parenté et un autre concernant l'organisation des travaux collectifs. En ce qui concerne l'enregistrement des généalogies, il est demandé à chaque chef de concession le nom et le lieu d'habitation pour les parents suivants : toutes les femmes épousées (y compris celles qui sont décédées ou divorcées), tous les enfants qu'il a eus - ses frères, soeurs, demi-frères et demi-soeurs - ses parents et toutes les femmes de son père, les frères, soeurs, demi-frères, demi-soeurs de ses parents - les parents de ses parents. Un questionnaire annexe que nous lui avons adjoint demande toujours au chef de concession : son lieu de naissance, son âge, sa date d'arrivée au village s'il n'y est pas né, et sa situation familiale à ce moment-là (avec ses parents - célibataire - marié). Enfin, les liens de parenté qu'il a avec ses épouses et les autres chefs de concession du village.

Le questionnaire concernant les travaux collectifs (Santane) et l'emploi de firdous (salaires agricoles à la tâche) vise à recenser les travaux collectifs organisés par les habitants de la concession et ceux auxquels ils ont participé dans

d'autres carrés, ainsi que le type de travaux effectués, le montant des frais engagés, l'origine de l'argent (1).

Les questionnaires utilisés sont donc trop détaillés (même celui du recensement) pour pouvoir être convenablement remplis par les enquêteurs. De plus, leur caractère extensif (bien que limité à deux villages) exige une grande précision pour leur traitement statistique ultérieur. De même, la copie de documents statistiques ou administratifs par les enquêteurs est souvent aléatoire (omission, mauvaise écriture, etc...). Nous devons donc y procéder nous-mêmes.

Mais toutes ces tâches se font au détriment de deux choses : la réalisation d'autres opérations d'enquêtes -- la réflexion continuelle sur les documents recueillis. On voit combien la présence d'un technicien dans ce cas, décharge le chercheur et lui permet de compter sur des documents valables.

2/. Le relevé topographique est un problème de nature différente. Pour étudier la répartition des terres (son aspect socialement égalitaire ou inégalitaire), les rendements des productions (suivant l'emploi ou non des techniques préconisées par la SATEC par exemple), la cartographie des terroirs de nos deux villages aurait été précieuse. Une solution restreinte a été adoptée par Ph. COUTY : a été effectué, le relevé des champs des familles suivies en observation continue (entrées, sorties d'argent, emploi du temps). Nous-mêmes, nous nous bornerons à relever les champs des marabouts. La présence d'un géographe n'était absolument pas nécessaire pour effectuer ce simple travail et une telle cartographie aurait permis de donner une autre dimension à nos documents.

3/. En ce qui concerne la collecte de traditions orales et musicales, la présence d'un technicien nous permettrait de réaliser ceci d'une façon peut-être plus exhaustive puisqu'il s'agit là pour nous d'une activité marginale, stimulée par les initiatives de M. PEPPER (2).

Un technicien pourrait également assurer la conduite d'interviews très directifs sur magnétophone et élargir par là l'échantillonnage étudié par le chercheur. Un tel travail pourrait se concevoir à des fins de vérification extensive.

---

(1) Ce questionnaire a été mis au point avec Ph. COUTY. Ce dernier l'a rempli lui-même dans un des deux villages où nous travaillons. Un questionnaire similaire est utilisé par J.M. GASTELIU.

(2) Qui est en train de mettre sur pied à Dakar, les Archives Culturelles du Sénégal et qui pour cela fait procéder à de nombreuses collectes de documents oraux et musicaux inédits.

### CONCLUSION

La présence d'un tel technicien permettrait donc une libération parfois appréciable du temps du chercheur. Ce temps libre pourrait être consacré à deux types de travaux : augmentation des interviews et entretiens approfondis effectués par le chercheur ; possibilité d'une analyse des données au cours même de leur collecte et par conséquent rédaction plus rapide des rapports ou compte-rendus de mission. Le technicien permettrait donc au chercheur d'améliorer ses connaissances qualitatives tout en garantissant une meilleure qualité aux documents d'ordre quantitatif . Il lui permettrait d'autre part de ne pas séparer : travail de terrain et réflexion théorique et de les mener de front au lieu de successivement comme il est fait à l'heure actuelle (1).

La présence d'un technicien obligera certainement le chercheur à réfléchir davantage sur ses données et à ne plus se réfugier derrière les alibis souvent précieux, de tâches terre à terre qui accaparent son temps et son énergie. Garantissant un meilleur enregistrement de la réalité empirique, le technicien (2) forcerait le chercheur à juger celle-ci à sa juste valeur dans son approche des réalités humaines.

---

(1) Ce qui provoque de nombreuses distorsions ou lacunes que le chercheur repère seulement au moment de l'analyse et alors qu'il n'est souvent plus sur le terrain.

(2) Cette proposition soulève évidemment quelques problèmes concrets. Quelles doivent être la qualification et la formation professionnelle du technicien ? Comment peut-on envisager l'organisation de leur emploi ?

Le niveau du baccalauréat semblerait un minimum. On concevrait très bien la possession du D.U.E.L. (Propédeutique renforcée) qui permettrait au technicien d'obtenir une culture scientifique générale. Ce serait assurer par là-même des débouchés aux sciences humaines, car tout le monde ne peut être chercheur ou enseignant et l'on connaît l'engorgement actuel des facultés dans les disciplines des sciences humaines. Ce serait également un moyen pour promouvoir la recherche localement en formant des techniciens nationaux. La connaissance des langues vernaculaires serait pour eux et pour le chercheur un atout supplémentaire. Mais, cela n'excluerait pas pour autant l'emploi d'enquêteurs ordinaires.

Quant à l'organisation de l'emploi des techniciens, elle devrait être très souple. On concevrait très bien l'existence de techniciens topographes pouvant également assumer les tâches matérielles générales définies plus haut et qui seraient affectés à chaque centre.